

## AMÉNAGEMENT DES EMPLOIS DU TEMPS À STANISLAS NICE

Nous organisons les emplois du temps en collège de façon à permettre aux jeunes pratiquant assidûment une activité sportive ou culturelle (musique, théâtre...) d'être libérés plus tôt dans l'après-midi (14h45), au moins une fois par semaine.

Ce dispositif est avant tout réservé à des élèves sérieux et motivés disposant d'une capacité de travail et d'autonomie réelles. Il s'agit là, bien entendu, de ne pas privilégier l'activité sportive ou culturelle au détriment du travail scolaire. Un justificatif d'inscription notifiant le niveau de l'enfant et la quotité hebdomadaire est demandé.

**La poursuite de ces horaires tout au long du collège n'est pas systématique : elle nécessite un comportement juste et correct et elle sera validée chaque année par la communauté éducative. Elle dépendra également d'éventuelles contraintes pédagogiques.**

L'horaire des enseignements obligatoires est respecté à chaque niveau du collège.

Les effectifs concernés par ces aménagements d'emploi du temps sont limités dans chaque niveau.

**Ce dispositif ne pourra concerner que le collège.**